



39/2022

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE LA SARTHE**

Le 15 septembre 2022 à 14H00, les membres du Conseil d'Administration du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Sarthe se sont réunis 3 rue Paul Beldant au Mans sous la présidence de Monsieur Didier REVEAU

**Assistaient à la séance :**

Monsieur Didier REVEAU – Maire de la Ferté-Bernard  
Monsieur Dominique AMIARD - Maire de Cures  
Monsieur Jean-Paul BOISARD - Maire de Saint-Jean-du-Bois  
Madame Nathalie MORGANT – Maire de Parigné-L'Évêque  
Madame Anne-Marie GARNIER - Maire-Adjointe de Marolles-Les-Braults  
Monsieur André FROGER – Conseiller municipal de Connerré  
Monsieur Jean-Yves AVIGNON - Maire de Spay  
Monsieur Patrice GUYOMARD, Maire de Domfront en Champagne, suppléant de Madame Claire HOUYEL -  
Madame Yvelyne ASSIER - Maire de Les Mées  
Madame Patricia METERREAU - Maire-Adjointe de la Flèche  
Madame Françoise LELONG - Vice-Présidente de la CDC des Vallées de la Braye et de l'Anille

**Membres absents et excusés**

Madame Martine CRNKOVIC – Maire de Louailles  
Monsieur Anthony TRIFAUT - Maire de Montfort-le-Gesnois  
Monsieur Frédéric BEAUCHEF – Maire de Mamers  
Madame Béatrice LATOUCHE - Maire du Lude  
Madame Nathalie PASQUIER-JENNY - Maire de Parennes  
Monsieur Pascal DUPUIS – Maire du Grand-Lucé  
Monsieur Régis CERBELLE – Maire de Chantenay-Villedieu  
Madame Patricia EDET - Vice-Présidente de la CDC de l'Huisne Sarthoise  
Madame Martine RENAUT – Présidente du SMAEP de la Région Mancelle

**Pouvoir**

Monsieur Daniel Coudreuse avait donné pouvoir à Monsieur Didier Reveau.

-  
Vu le code général de la fonction publique,  
Vu le décret 85-643 du 26 juin 1985 relatif aux centres de gestion institués par la loi 84-53 du 26-01-1984 modifié, et notamment ses articles 27 et 28,

**AUTORISATION D'ESTER EN JUSTICE**

Les membres du Conseil d'Administration, à l'unanimité, autorisent le Président à représenter le Conseil d'Administration en justice et à faire appel à un avocat en cas de besoin dans le cadre des opérations électorales liées au renouvellement des instances consultatives, Commissions Administratives Paritaires, Comité Social Territorial et Commission Consultative Paritaire,

Fait au Mans, le 15 septembre 2022  
Le Président,  
Didier REVEAU